



INFOS DECEMBRE 2016

LOISIRS et CULTURE

Vendredi 23 décembre à 19 h : **concert de Noël** de l'Harmonie communale dans l'église de Rombies.

Jeudi 19 janvier à 14 h 30 : **Goûter de l'An Neuf** du Club Entraide et Amitié à la salle de la Mairie.

Samedi 21 janvier à partir de 19 h 30 : **couscous de la Danse Moderne Rombinoise** à la salle polyvalente sur réservation.

Aux dernières nouvelles, la **montée en débit ADSL** devrait s'effectuer au plus tard **début février** pour l'ensemble des opérateurs.

VŒUX DU MAIRE

La Municipalité a le plaisir de vous inviter à la **cérémonie officielle des vœux du Maire** qui aura lieu le

dimanche 15 janvier 2017 à 11 heures à la salle polyvalente.

Comme les années précédentes, l'Harmonie communale prêtera son concours à cette manifestation au cours de laquelle les nouveaux Rombinois seront accueillis et les jeunes poètes se verront remettre les prix du traditionnel concours de poésie.

Une réception clôturera la cérémonie. Venez nombreux !

TRAVAUX

- Les travaux de **réfection du Chemin Dauphin** sont en cours et la circulation y est encore interdite. Dès la fin des travaux, un arrêté municipal va instaurer un sens unique afin de préserver l'état du chemin et éviter les croisements qui détériorent les bas-côtés.

- La restauration des **façades de l'église** se poursuit à l'arrière du bâtiment et des vitraux ont été enlevés pour les restaurer. La rampe d'accessibilité ne sera réalisée que courant janvier. L'ensemble des travaux de cette première tranche devrait se terminer mi-février 2017.

GRIPPE AVIAIRE

En vertu de l'arrêté ministériel du 5 décembre, des mesures ont été décidées pour lutter contre l'épizootie de grippe aviaire dans les basses-cours :

- Chaque propriétaire de volailles, de pigeons,... doit les confiner ou poser des filets pour éviter le contact avec la faune sauvage.
- En cas de mortalité ou symptôme suspect, le propriétaire doit prendre contact avec un vétérinaire.
- Si vous avez une basse-cour, venez retirer un formulaire en Mairie pour la déclarer.

ELECTIONS

Les nouveaux Rombinois et les non-inscrits doivent impérativement **s'inscrire sur les listes électorales** en Mairie **avant le 31 décembre à 12 heures** pour pouvoir voter en 2017.

En raison de la refonte des listes, chaque électeur recevra **une nouvelle carte** courant mars.

Vu par nous, Maire de Rombies-et-Marchipont, pour être diffusé auprès de la population
le 17 décembre 2016

Le Maire,



Joyeuses Fêtes de fin d'année